

INVESTIR AU CAMEROUN

Yaoundé - 08 avril 2024 - 18:50

[ACTUALITÉS](#) [TROMBINOSCOPE](#) [MAGAZINES](#) [PORTRAITS](#) [SECTEURS](#) [CONTACTS](#) [TARIFS ET AUDIENCES](#)

Agro-industrie

Cameroun : la Socapalm manœuvre auprès du gouvernement pour obtenir une hausse de plus de 30% sur le prix de l'huile de palme



(Investir au Cameroun) - Le 11 mai 2017, le directeur général de la Société camerounaise de palmeraies (Socapalm), Dominique Cornet, a saisi le ministre camerounais du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, d'une requête en vue d'obtenir de la part de ce membre du gouvernement en charge de l'homologation des prix de certains produits de grande consommation, une augmentation substantielle du prix de cession de l'huile de palme brute aux industries de transformation et aux ménages.

Arguant de ce que les prix de l'huile de palme brute restent bloqués dans le pays depuis 10 ans, le DG de la Socapalm, entreprise contrôlée par le groupe franco-belge Socfin, propose de faire passer le prix de cession de la tonne aux industriels de 450 000 à 600 000 FCfa hors taxe, ce qui induirait une augmentation de plus de 30%. Selon l'Association des raffineurs des oléagineux du Cameroun (Asroc), cette hausse devrait impacter le prix aux ménages, qui passerait alors de 600 francs Cfa le litre à 750 francs Cfa, en hausse de 25%.

Selon la Socapalm, la nécessité de cette révision à la hausse des prix se justifie par l'augmentation de ses charges, le désir de renflouer les caisses de l'entreprise pour lancer un plan d'investissement, ou encore la hausse du prix de cession de la tonne sur le marché international à 843 dollars au premier trimestre 2017. Autant de justifications balayées par l'Asroc.

En effet, sur la base d'une courbe d'évolution des cours mondiaux de l'huile de palme brute sur la période allant du 3 janvier au 20 juin 2017, l'Asroc fait remarquer que «*contrairement aux allégations de la Socapalm, la moyenne du prix de cession de la tonne d'huile de palme brute au premier trimestre 2017 est de 712,52 dollars et non de 843 dollars*» comme le prétend le leader de la production d'huile de palme brute au Cameroun.

Le regroupement des raffineurs locaux précise, par ailleurs, que la Socapalm, qui annonce un nouveau plan d'investissement, n'a pas déjà respecté le plan produit en 2008, qui lui avait permis d'obtenir le relèvement du prix de cession de l'huile de palme brute de 360 à 450 francs Cfa le kilogramme. En lieu et place de l'extension des plantations prévue, dans l'optique d'accroître la production, l'Asroc révèle même que la Socapalm avait plutôt utilisé les fonds engrangés à la faveur de la dernière hausse des prix, pour développer des plantations d'hévéa, au détriment du palmier à huile.

Réagissant à l'augmentation des charges excipée par la Socapalm, et qui augurerait de difficultés financières pour l'entreprise, l'Asroc rappelle que cette unité agro-industrielle a déclaré «*un gain de 6 milliards de francs Cfa en 2016, avec distribution de 5 milliards de francs Cfa au titre de dividende*». En réalité, la Socapalm a plutôt déclaré, à fin 2016, des bénéfices après impôts de 5,1 milliards de francs Cfa, en baisse de plus de 1 milliard de francs Cfa par rapport aux 6,4 milliards de francs Cfa de l'année 2015. Selon les états financiers de l'entreprise, le dividende à distribuer, lui, s'élève à 6,8 milliards de francs Cfa, la Socapalm ayant décidé d'effectuer un prélèvement sur son stock de «*report à nouveau*», afin de compléter l'enveloppe à distribuer aux actionnaires pour l'exercice 2016.

Le 27 juin dernier, une réunion sur le sujet s'est tenue au ministère du Commerce. Le lendemain, une correspondance émanant des services du Premier ministre a été transmise au ministre Mbarga Atangana, pour compte-rendu des «*dénonciations*» quelle contient. Ladite correspondance, écrite le 13 juin par une ONG dénommée «*Observatoire du développement sociétal*», accuse le ministre du Commerce de mettre à mal les producteurs d'huile de palme en autorisant des importations, alors que, révèle cette ONG, la production locale est «*suffisante*». Pourtant, les experts s'accordent à reconnaître que le déficit de production du Cameroun, qui a culminé à 100 000 tonnes pendant des années, atteint depuis 2 ans 130 000 tonnes.

Mieux, cette ONG, dont la correspondance adressée au Premier ministre le 13 juin porte en pièce-jointe la lettre adressée le 11 mai dernier au ministre du Commerce par la Socapalm, demande au gouvernement d'accorder au leader du marché de l'huile de palme au Cameroun, un relèvement substantiel des prix de l'huile de palme brute dans le pays.

Brice R. Mbodiam

Lire aussi: